

CHRONIQUE HISTORIQUE



Cahiers de la Rome

AsPaVaRom (Association pour le Patrimoine de la Vallée de la Rome)

Année 2000 – N° 10

Extrait de l'article : LE BOULOU et MAUREILLAS

Deux exemples remarquables de *celleres* médiévales – Auteur : Aymat Catafau

Le Boulou

L'exemple du Boulou est particulièrement éclairant : évoquer la « naissance du village » autour de sa *cellera* ne peut faire oublier qu'un certain nombre d'éléments ont préexisté à cette *cellera*.

C'est d'abord le site qui détermina pour partie le peuplement, la butte dominant le cours du Tech se trouvait non loin d'un point de franchissement du fleuve : au début du XIVe siècle, le roi ordonne que l'on tienne registre, parmi de multiples redevances, des recettes de *passagio barche de Volono*. Dans le récit du voyage de l'infant Pierre en terre de Roussillon, il est dit que, partant de Perpignan et arrivant au Boulou, il y avait, au mois de novembre 1339 tant d'eau que l'on ne put prendre la barque pour passer le Tech, et que l'on dut aller jusqu'au pont de Céret, puis par le col de Panissars jusqu'à La Junquera.

Le Boulou devait être aussi un point de rupture de charge, facilitant le contrôle de la circulation des produits transitant entre Nord et Sud des Pyrénées ou d'Est en Ouest, le long du Tech : on y contrôle que les marchandises venues de Collioure y ont payé les taxes, les leudes, en 1207, et on y fait payer les mêmes taxes à d'autres produits venus du Sud : les habitants de Palau-del-Vidre furent exemptés de payer au Boulou ces taxes d'importation de certains produits (peut-être artisanaux) au XVe siècle.

Sur ce site, sur la butte les établissements humains furent sans doute anciens : en tout cas s'y éleva assez tôt une église, en situation légèrement éminente, comme on aimait à les établir, même si les transformations postérieures du cadre villageois estompent un peu cette situation remarquable du lieu de culte. Le bâtiment de l'église, non sous l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui, mais plus modeste de dimensions et de construction, préexiste au village tel

CHRONIQUE HISTORIQUE



qu'il s'est formé : rien ne nous permet d'écarter l'idée de maisons qui déjà sont attirées non loin de l'église, sur la butte ou ses environs immédiats, mais le développement ultérieur du village laisse supposer que l'espace environnant l'église est encore autour de l'an mil suffisamment ouvert, libre de constructions. C'est en effet dans les premières décennies du XIe siècle, il y a tout juste un millénaire, que les paysans se mirent à bâtir des celliers sur le cimetière entourant l'église – depuis l'époque carolingienne, l'Eglise avait réussi à regrouper les inhumations sur cette terre consacrée. Ces celliers servaient de dépôt des récoltes, les hommes du peuple tentaient ainsi de mettre leurs biens à l'abri des prélèvements abusifs ou des rapines de leurs propres seigneurs ou des seigneurs voisins. Au moment de la mise en place de la féodalité, le cadre juridique et temporel de la Paix et Trêve de Dieu est ainsi complété d'un cadre spatial bien circonscrit : celui des trente pas entourant l'église de tous côtés, réservés par les canons conciliaires à l'inhumation des fidèles mais commence à recevoir, au début du XIe siècle, de petites constructions de bois, éventuellement aussi des silos où sont entreposées les récoltes.